

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

24/01/2019

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES EN 2017 EN AQUITAINE

Alors que les accidents du travail (AT) sont cette année encore en baisse au niveau national pour atteindre 33 AT pour 1 000 salariés, la Carsat Aquitaine fait le point sur sa sinistralité régionale.

En 2017, avec **126 972 établissements** pour **902 593 salariés**, la Carsat Aquitaine dénombre **35 656 accidents du travail**, **4 320 accidents de trajet** et **2 881 maladies professionnelles**.

LES CHIFFRES CLÉS DE LA SINISTRALITÉ 2017 PAR RISQUE EN RÉGION AQUITAINE

Les accidents de travail

- ✓ **35 656 accidents** ayant entraîné un arrêt de travail ou une incapacité permanente (évolution de 3,6% par rapport à 2016)
- ✓ **139 643 euros** imputés aux entreprises (+7,5% par rapport à 2016)
- ✓ Indice de fréquence (IF) moyen : **39 accidents du travail pour 1 000 salariés** (39 en 2016 = stabilité)
- ✓ **2 353 115 journées de travail perdues** par incapacité temporaire
- ✓ **29 décès** (28 en 2016)

Les **secteurs les plus touchés** dans la région : **le BTP, le secteur du bois** (ameublement et papier et carton), les textiles, le vêtement ; ainsi que **les activités de services** (en lien avec les entreprises de l'action sociale, la santé et le nettoyage).

Les accidents de trajet

- ✓ **4 320 accidents de trajet** ayant entraîné un arrêt de travail ou une incapacité permanente (évolution de 4,17% par rapport à 2016)
- ✓ **16 483 693 euros** imputés aux entreprises
- ✓ **304 999 journées de travail perdues** par incapacité temporaire
- ✓ **18 décès** (14 en 2016)

Les maladies professionnelles

- ✓ **2 881 maladies** ayant entraîné un arrêt de travail ou une incapacité permanente (2 738 en 2016, soit une évolution de 4,9%)
- ✓ **39 862 134 euros** imputés aux entreprises (+ 12 % par rapport à 2016)

- ✓ **689 807 journées de travail perdues** par incapacité temporaire
- ✓ **14 décès** imputés aux maladies professionnelles (22 en 2016)

Focus sur le bilan des actions de prévention menées par la Carsat Aquitaine

L'année 2017 a été marquée par la fin de la Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2014-2017 de la branche AT/MP. L'occasion de revenir sur le bilan des actions de prévention, qui seront poursuivies et renforcées dans le cadre de la nouvelle COG signée le 8 octobre 2018 avec l'Etat.

Pour cette dernière année de Contrat Pluriannuel de Gestion (CPG), les actions menées par le service ont été orientées sur **les programmes nationaux** :

- **Les troubles musculo squelettiques (TMS)**
- **L'accueil des jeunes et nouveaux embauchés**
- **Les risques psychosociaux**
- **La prévention des chutes dans le BTP**
- **L'amiante**
- **Le risque d'exposition à des agents chimiques, cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques** dans la chaudronnerie, les pressings la plasturgie et le nautisme

les programmes régionaux liés à nos spécificités :

- **Le captage et assainissement des polluants dans la filière aéronautique**
- **Le transport routier de marchandises**
- **L'aide et les soins et service à la personne à domicile et en EHPAD**

L'ensemble des actions engagées par le service représente :

- **Plus de 6 000 interventions en entreprise /visites de chantiers**, dont 60 % dans les entreprises de moins de 50 salariés
- **Près de 4,5 millions d'euros d'aides financières accordées aux entreprises d'Aquitaine** pour aider à l'acquisition d'un matériel ou de prestations, afin d'améliorer la sécurité des salariés au travail (soit 564 entreprises bénéficiaires)
- **Un engagement continu sur déploiement du programme** « Aidants, aidés, une qualité de vie à préserver » **auprès de 170 structures d'aide à la personne**

LES GRANDES TENDANCES NATIONALES DE LA SINISTRALITÉ AT/MP EN 2017

Avec **33,4 accidents du travail pour 1 000 salariés** en 2017, la sinistralité liée à ce risque continue de décroître (-0.5 % par rapport à 2016). Elle est à son niveau le plus bas depuis 70 ans.

En baisse quasi continue **depuis 20 ans**, la fréquence des accidents du travail dans **le secteur du BTP a diminué de plus de 3 %** pour atteindre 56,8 accidents pour 1 000 salariés.

Deux secteurs enregistrent des courbes inverses :

- **le secteur de l'aide et des soins à la personne poursuit sa hausse** : son indice de fréquence est à 52,8 et à 97,2 pour les activités les plus sinistrogènes du secteur, **les Ehpad et l'aide à domicile**.
- Le secteur de **l'intérim continue sa progression** (indice de fréquence à 53,6) expliquée en partie par la reprise économique que connaissent les activités temporaires depuis 2016.

La diminution globale des **maladies professionnelles** se confirme à nouveau en 2017, avec **une baisse de 0,5 % des nouveaux cas reconnus** en 2017 (48 522). Les pathologies liées à l'amiante diminuent de 5,9 %, mais **les cancers hors amiante reconnus en 2017 connaissent une hausse de 12,2 % (414 cas)**. **Les affections psychiques continuent également d'augmenter : 806 cas** reconnus en 2017, **soit + 35 %** par rapport à 2016. Cette hausse, déjà constatée depuis quelques années, est notamment liée à un assouplissement réglementaire qui permet de soumettre plus de dossiers aux comités régionaux de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP).

Le risque accidents de trajet est lui en hausse, avec 92 741 cas en 2017 **(+4,3 %)**. Plus de la **moitié est liée au risque routier**.

UNE 5^{ÈME} ANNEE A L'EQUILIBRE FINANCIER POUR LA BRANCHE

Avec un **résultat annuel net de 1,13 milliards d'euros en 2017**, l'Assurance Maladie - Risques professionnels est à l'équilibre financier pour la 5^{ème} année consécutive, après avoir épuré la dette liée à des déficits successifs depuis 2004. Elle est la seule branche de la Sécurité Sociale à le faire sans recours à la caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades).

À propos de la CARSAT AQUITAINE

Plus d'informations sur www.carsat-aquitaine.fr

Contact presse :

Service Communication
Gaelle CADY
05 56 11 64 42
gaelle.cady@carsat-aquitaine.fr

Contact Technique :

Service Risques Professionnels
Patrick BARDET
05 56 11 64 38
patrick.bardet@carsat-aquitaine.fr

